

CRISE SOCIALE

« Les classes sociales n'ont jamais disparu »

Le sociologue Camille Peugny explique la crise actuelle par les inégalités qui « fracturent » la société française

ENTRETIEN

Camille Peugny est sociologue, professeur à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Spécialiste du déclinisme et des inégalités sociales, il travaille actuellement sur la polarisation de l'emploi en Europe. Pour lui, le mouvement des « gilets jaunes » signe un retour des clivages de classes.

De quoi le mouvement des « gilets jaunes » est-il le nom ?
Il est difficile de faire une sociologie en temps réel des individus et des groupes qui se mobilisent tant le mouvement est divers. Une chose est certaine : devant nos yeux expose le résultat de vingt ans de politiques néolibérales qui fracturent la société française, créent des nouveaux clivages et font à nouveau exploser les inégalités. Ce n'est pas nouveau : on observe depuis plusieurs années des conflits à bas bruit dans le monde du travail. Les « gilets jaunes » attirent autant l'attention car ils mettent en lumière un malaise beaucoup plus répandu et apparemment comme incontrôlable. Ce qui est inquiétant, c'est qu'en face, on a des politiques dans l'impuissance, la méconnaissance, voire le mépris.

Pourquoi, selon vous, les revendications portées en particulier sur le pouvoir d'achat ?

Parce qu'il a cessé de progresser depuis vingt ans pour beaucoup de nos concitoyens. Qui est aujourd'hui capable de se souvenir de la dernière mesure qui a créé du pouvoir d'achat ? Qui peut citer une seule victoire entraînant une amélioration des conditions de vie des salariés dans une période récente ? Il n'y en a pas eu au XXI^e siècle.

Les gouvernements successifs n'ont cessé de répéter qu'il n'y avait pas d'argent, et ont été incapables de s'attaquer aux privilèges de quelques-uns. La seule doctrine qui vaille, c'est le TINA, « There is no alternative » [Il n'y a

pas d'alternative]. Oser parler de salaire, de protection pour les salariés, c'est passer pour un rêveur déconnecté des réalités économiques.

Ce mouvement n'est-il pas aussi l'expression de l'existence de deux France, comme peuvent le développer certains sociologues et politiciens ?

Il faut se garder des grilles de lecture trop simplistes. L'opposition entre centre et périphérie est insuffisante pour expliquer la crise actuelle. De même, il n'y a pas deux France, avec d'un côté les gagnants de la mondialisation, et de l'autre les perdants. Dans les grands centres urbains, il n'y a pas que des riches aisés, et dans les campagnes, que des pauvres.

En revanche, on assiste à une polarisation des destins sociaux qui écartèle complètement la société française depuis vingt ans. Je suis ainsi frappé par la variété des professions qui se mobilisent actuellement : des fonctionnaires de catégorie C, des aides-soignantes, des techniciens du privé, des employés, des aides à domicile, des caissières... Autant de personnes qui partagent ce sentiment que leur avenir est bouché et qu'ils ne sont que des variables d'ajustement condamnées à des vies au salaire minimum.

Est-ce que cela signe un retour de la guerre de classes, de cette dichotomie sociale qu'on croyait oubliée ?

Les classes sociales n'ont jamais disparu. Simplement, dans ce conflit, elles deviennent soudainement visibles aux yeux de tous. On a beaucoup écrit sur la disparition de l'ancien monde ouvrier, structuré par des syndicats forts.

CEUX QUE L'ON CONSPUE OU DÉNIGRE NE SONT PLUS LES CHÔMEURS, LES IMMIGRÉS, MAIS À NOUVEAU LES RICHES, LES PUISSANTS ET LES ÉLITES

La conscience d'avoir des intérêts communs et la possibilité de s'organiser pour les défendre se sont toujours faites dans des espaces collectifs de travail qui ont été progressivement détruits par les transformations de l'emploi. Aujourd'hui, la réalité quotidienne des salariés, c'est l'incitation à l'auto-entrepreneuriat, l'allongement des chaînes de sous-traitance, l'ubérisation du travail... Bref, un isolement au travail grandissant.

Ce qui fait la force des « gilets jaunes », c'est l'expression collective de gens aux prises avec les mêmes difficultés. En se retrouvant sur les ronds-points, ils s'aperçoivent qu'à côté de chez eux, il y a des milliers de personnes qui vivent et pensent la même chose. Et là, au même moment, à des centaines d'endroits,

des personnes se rassemblent et essaient d'élaborer des mots d'ordre communs.

Est-ce que cela n'est pas aussi une révolte des moins qualifiés, liée à l'explosion des petits boulots et des contrats précaires ?

Ce que l'on voit s'exprimer sur les barages, c'est bien sûr cette portion la moins qualifiée des salariés. Mais il y a aussi les franges inférieures des classes moyennes qui ont le sentiment d'être les prochaines sur la liste des déclassés. On peut glosier à l'infini sur le bien-fondé des taxes sur les carburants, il reste que des millions de ménages, déjà à découvert le 10 du mois, ne peuvent pas payer quelques dizaines d'euros supplémentaires pour aller travailler. C'est aussi leur peur du déclassement, de la chute sociale qui s'exprime.

Pourquoi est-ce que cela se focalise sur le pouvoir d'achat et l'impôt de solidarité sur la fortune ?

Parce que l'un est une condition essentielle des conditions de vie et l'autre un symbole de l'injustice inacceptable. Il faut voir la haine et la colère qui se sont exprimées sur les réseaux sociaux quand a été révélé le montant [300 000 euros] de la nouvelle moquette [de la salle des Fêtes] de l'Élysée. Tout cela est vécu comme un sentiment d'injustice insupportable.

Depuis quelques années, on disait que les classes populaires éprouvaient un sentiment d'injustice très fort contre ceux que l'on qualifiait d'« assistés ». Là, il y a le retour du « haut » : les « autres », ceux que l'on conspuait ou dénigrait ne sont plus les

chômeurs, les immigrés, mais à nouveau les riches, les puissants et les élites.

Plus généralement, ce conflit montre que les classes sociales sont bien présentes dans le regard que les uns portent sur les autres. D'un côté, nombre d'urbains aisés qui aiment à donner des leçons d'écologie à des smicards qui roulent au diesel faute de transports en commun, alors qu'ils prennent l'avion plusieurs fois par an. De l'autre, parmi les « gilets jaunes », une tendance à mettre dans le même sac tous les urbains, estampillés « bobos » égoïstes. En un mot, ceux qui pensaient que la conflictualité entre les groupes sociaux était morte en sont pour leurs frais. ■

PROFESSEUR RECUEILLI PAR
SYLVIA ZAPPI



Manifestation des « gilets jaunes », à Paris, le 8 décembre. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

La CGT face à l'équation complexe d'une mobilisation inédite

D'abord désarçonnée par le mouvement hétéroclite des « gilets jaunes », la confédération appelle à une journée de grève, vendredi

En cas de doute, rien ne vaut de revenir aux fondamentaux. Vendredi 14 décembre, la CGT invite salariés, fonctionnaires, jeunes et retraités à faire grève et à manifester. Une mobilisation que la confédération est de nouveau seule à lancer et qu'elle appelle à poursuivre mardi. Cette journée d'action se veut une réponse aux « gilets jaunes ». Comme l'expliquait son secrétaire général, Philippe Martinez, dans un entretien au Monde (daté 8 décembre), « les ronds-points, c'est bien, mais les grèves en semaine, il faut les faire ».

Pas sûr pour autant qu'il soit entendu. Car le mouvement qui est né il y a plus d'un mois se méfie des politiques, mais aussi des syndicats. Surtout, les « gilets jaunes » ont réussi précisément là où les organisations de salariés, et plus particulièrement la CGT, ont échoué depuis le début du quinquennat : faire reculer le gouvernement sans avoir recours à des

arrêts de travail tout en bloquant une partie de l'économie. À l'opposé de la stratégie de la centrale de Montreuil (Seine-Saint-Denis) qui a multiplié en vain les journées d'action depuis un an et demi. « Ça interpelle profondément les militants de la CGT avec la peur de passer à côté d'un mouvement d'ampleur impliquant en partie les classes populaires, souligne Sophie Bérout, maîtresse de conférences en science politique à l'université Lyon-II. C'est aussi un constat de faiblesse d'un syndicalisme contestataire. »

« Il navigue à la godille »
Au départ, la confédération s'est méfiée de ce mouvement protéiforme et hétéroclite. Elle disait alors comprendre une « colère légitime », mais critiquait une tentative de récupération par l'extrême droite et certains discours non conformes à ses valeurs. Depuis, son positionnement a évolué pour se rapprocher des

protestataires et de leurs revendications, qui peuvent recouper les siennes (hausse du smic, rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune...) tout en gardant une distance prudente. Ce qui fait débat en interne. « Toutes ces personnes qui sont sur les barages, ce sont les nôtres, des intérimaires, des précaires, des retraités, autant de personnes que le syndicalisme ne touche pas, se désole un ancien responsable de fédération. C'est aussi le reflet de ce qui se passe dans les entreprises : on ne va pas découvrir qu'il y a 20 % de la population qui vote à l'extrême droite. »

La CGT n'a pour autant jamais clairement appelé à manifester aux côtés des « gilets jaunes ». Samedi ne devrait pas faire exception. Certaines structures locales, comme l'union départementale de Paris, estiment, elles, qu'il faut y être. M. Martinez lui-même entretient l'ambiguïté. Le 7 décembre, à la question de savoir si la CGT défilerait le samedi, il répond par la

« LA CGT EST UNE BOUTIQUE DE PLUS EN PLUS ÉCLATÉE. BEAUCOUP DE MILITANTS SONT DÉSORIENTÉS »

JEAN-MARIE PERNOT
chercheur à l'IREC

négative au Monde mais signe le même jour, aux côtés de Jean-Luc Mélenchon (LFI) ou Olivier Besancenot (NPA), une tribune dans *Libération* appelant à « manifester pacifiquement » pour le climat et avec les « gilets jaunes ».

Le positionnement de M. Martinez, difficilement lisible chez les derniers temps, est le reflet des tensions internes. Avec son homologue de la CFDT, Laurent Berger, le secrétaire général de la CGT a pris la plume pour convier les autres syndicats à se retrouver le 6 dé-

cembre. Le rendez-vous a été donné au siège de la confédération de Belleville, à Paris. Il a débouché sur une déclaration commune signée par sept syndicats, dont la CFDT et la CGT, qui appelle « le gouvernement à garantir enfin de réelles négociations » et dénonce « toutes formes de violence dans l'expression des revendications ». L'unité syndicale a cependant ses limites : chacun ira avec ses propres propositions.

Cette rencontre provoque des remous à l'intérieur de la CGT. « L'initiative du 6 décembre et le texte qui a suivi ont été déséquilibrés par à peu près tout le monde », assure une source interne. Résultat : à peine la voiture de M. Martinez avait-elle quitté le garage de la CFDT que la CGT envoyait un communiqué pour condamner un gouvernement qui « joue à l'incendiaire social » et faisait savoir qu'elle ne se rendrait pas au ministère du travail le lendemain, où Muriel Pénicaud réunissait les

partenaires sociaux. « La CGT ne veut pas servir d'alibi », explique alors M. Martinez au Monde. Ce dernier sera en revanche présent, lundi, au sommet social en présence d'Emmanuel Macron, organisé dans l'urgence par l'Élysée.

« Il navigue à la godille, mais, à sa décharge, ce n'est pas simple, estime Jean-Marie Pernot, chercheur à la CFDT, de recherches économiques et sociales. La CGT est une boutique de plus en plus éclatée. Beaucoup de militants sont désorientés dans la période et tous ceux avec un discours sans état d'âme rencontrent un certain succès. » Ces tensions s'expliquent également par la préparation du congrès de la centrale, qui doit se tenir en mai 2019, à Dijon. Entre la gestion de cette crise sociale et l'attente de la CGT qui vient de céder sa première place de syndicat en France à la CFDT, les prochains mois ne s'annoncent pas de tout repos pour M. Martinez. ■

RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES

Nicole Belloubet veut fiabiliser la justice antiterroriste

Après la libération par erreur d'un détenu dans une affaire de terrorisme, la garde des sceaux demande de sécuriser les bonnes pratiques

Plus jamais ça ! La garde des sceaux, Nicole Belloubet, a écrit à la première présidente de la cour d'appel de Paris, Chantal Arens, et à la procureure générale, Catherine Champrenault, leur demandant de lui remettre sous trois mois des propositions pour « assurer la sécurité juridique des informations judiciaires » en matière d'antiterrorisme. Autrement dit, elle la juge insuffisante.

Tout est parti du couac du 3 avril. Oualid Boudissa était libéré de la prison de Meaux-Chaucon (Seine-et-Marne), où il était censé rester en détention provisoire dans l'attente de son procès aux assises de Paris avec la fratrie Bekhaled pour association de malfaiteurs à but terroriste. Le juge d'instruction antiterroriste avait oublié de saisir le juge des libertés et de la détention pour demander la prolongation de sa détention provisoire.

Quand l'affaire a éclaté quatre mois plus tard, révélée par *Le Canard enchaîné*, M^{me} Belloubet a dit avoir ordonné une enquête de l'inspection générale de la justice avant de se prononcer sur d'éventuelles sanctions. C'est peu dire que la ministre de la justice a hésité avant de décider des suites à donner à ce rapport d'enquête, sur son bureau depuis deux mois.

Pratiques fâcheuses

Selon le porte-parole de la chancellerie, l'inspection a conclu que l'oubli du magistrat « était une négligence grave, mais qu'il s'agissait d'un fait unique dans une carrière exemplaire, ce qui devait être pris en compte ». La date de renouvellement de la détention du pré-

La ministre ne veut pas laisser sans lendemain des bévues « aussi graves sur un sujet aussi sensible »

venu était mal placée dans l'éphémère sur papier avec laquelle travaille ce cabinet d'instruction. « Une erreur humaine », constate le rapport d'inspection, que le juge n'a jamais cherché à minimiser. La ministre de la justice a ainsi décidé de ne pas saisir le Conseil supérieur de la magistrature d'une procédure de sanction.

« Je ne connais pas de juge d'instruction à qui ce n'est pas arrivé », relate Pascal Gastineau, juge d'instruction à Paris et président de l'Association française des magistrats instructeurs. Il faut dire que le contentieux de la détention est complexe avec des délais impératifs différents selon le statut du détenu et la nature de l'infraction. Les juges d'instruction se plaignent d'ailleurs régulièrement d'outils inadéquats et d'une surcharge de dossiers à traiter.

Mais l'enquête de l'inspection a révélé des pratiques autrement plus fâcheuses. « Ce juge d'instruction avait purement et simplement abandonné à sa greffière la gestion de la détention », affirme une source proche de l'inspection. Or, les décisions concernant la liberté des individus, fussent-ils mis en examen, sont censées être au cœur de l'office

du juge... Il est vrai que, lorsqu'un cabinet d'instruction a dans ses dossiers plusieurs dizaines de personnes placées en détention provisoire, la gestion des renouvellements de mandats de dépôt et du contentieux sur les demandes de mise en liberté, qu'un détenu peut formuler à tout moment et sans limitation, devient vite fastidieuse. « Chaque matin, cela me prend deux heures, avant de pouvoir entamer mon travail d'instruction proprement dit », confie un juge.

« L'inspection ne fermait pas la porte à une prudence disciplinaire. Il y avait matière à saisir le CSM », précise cette source. Mais la ministre a manifestement préféré éviter de déstabiliser la justice antiterroriste en sanctionnant un magistrat apprécié par ses pairs pour la qualité (du reste) de son travail.

« Poussières sous les tapis »

En revanche, M^{me} Belloubet ne veut pas laisser sans lendemain « des dysfonctionnements aussi graves sur un sujet aussi sensible que le terrorisme », explique son entourage. C'est pourquoi elle demande aux magistrats du siège et du parquet d'identifier les bonnes pratiques et de les partager. Un sujet délicat alors que les juges d'instruction sont statutairement indépendants. La question d'une coordination des juges de l'ex-galerie Saint-Éloi désormais installés dans le nouveau tribunal de Paris est posée.

Voire d'un pilotage partagé de certains actes de procédure. L'épisode Oualid Boudissa n'est bien sûr pas isolé. Mais la chancellerie ne dispose d'aucun moyen

de savoir combien de personnes sont libérées ainsi à la suite d'une erreur matérielle d'un juge. « Sous les magistrats fautifs et leurs chefs de juridiction mettent la poussière sous les tapis et font passer le contrôle judiciaire mis en place à la suite d'une libération intempestive comme un choix du juge, inattaquable au nom de son indépendance juridictionnelle », déplore cette même source. Si cette fois la chancellerie l'a su, c'est que le président du tribunal a choisi de ne pas couvrir l'incident.

La direction des services judiciaires a déjà profité de cette affaire pour convaincre l'ensemble des soixante-dix-neuf juges d'instruction parisiens et leurs greffiers de basculer en 2019 sur le nouveau logiciel Cassiope, qui comporte notamment des alertes automatiques sur les calendriers de détention. « On ne peut pas se plaindre de devoir bricoler des éphémérides posées sur des armoires et refuser en même temps de travailler avec le logiciel Cassiope », lance un magistrat. Il y a tout juste un an, alors que quatre jours de formation avaient été mis sur pied, les juges d'instruction parisiens avaient refusé en bloc d'abandonner leur ancien logiciel Winstru.

Le 29 novembre, alors que des peines de 17 ans ou 15 ans ont été prononcées par la cour d'assises dans le procès de la fratrie djihadiste, Oualid Boudissa a été condamné à 5 ans de prison dont trois avec sursis et mise à l'épreuve. La partie ferme de sa peine est couverte par ses vingt mois de détention provisoire. Il n'est pas retourné en prison. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Cédric Herrou: le « principe de fraternité » validé par la justice

La Cour de cassation a annulé la condamnation en appel du militant qui avait aidé des migrants

MARSEILLE - correspondant

Figure symbolique de l'aide aux migrants à la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes, Cédric Herrou, 39 ans, sera rejugé par la cour d'appel de Lyon. La condamnation de cet agriculteur à quatre mois de prison avec sursis pour avoir porté assistance à quelque 200 Soudanais et Erythréens en 2016 a été partiellement annulée, mercredi 12 décembre, par la Cour de cassation. Pour la première fois, la justice prend ainsi acte du « principe de fraternité » consacré le 6 juillet par le Conseil constitutionnel. Cette décision s'est traduite, dans la loi asile et immigration du 10 septembre 2018, par une rédaction plus extensive de l'article 622-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), article ayant trait à l'exemption des poursuites pénales lorsque l'aide a été apportée dans un but humanitaire.

« Nous avons été entendus après deux ans de procès aux assises », s'est réjoui Cédric Herrou, soumis à une douche écossaise de décisions de justice. En le condamnant, le 10 février 2017, pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers d'étrangers en France, à une amende de 3000 euros avec sursis, le tribunal correctionnel de Marseille s'était satisfait de rendre un train à destination de Marseille fin d'y être soigné à l'hôpital. « Il est bien évidemment très satisfait de cette décision de la Cour de cassation même s'il doit se préparer à devoir de nouveau comparaître », indique son avocat M^{me} Maeva Binimelis. Il redra qu'il n'a fait que défendre ses valeurs et ses, le tribunal correctionnel de Marseille avait tenu compte des motivations qu'il invoquait. L'exploitant d'oliviers à Breil-sur-Roya était également relaxé pour avoir installé 59 migrants, dont des mineurs, dans une ancienne colonie de vacances de la SNCF, désaffectée depuis 1991. Pour cette seconde infraction d'installation sans autorisation sur le terrain d'autrui, le tribunal avait retenu l'état de nécessité.

Le 8 août, la cour d'appel d'Aix-en-Provence annulait ce jugement dément pour infliger quatre mois de prison avec sursis à l'agriculteur qui assurait d'avoir agi que pour « aider sur le fait que les mineurs isolés n'étaient pas pris en charge et pour que les majeurs puissent avoir accès à la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile ». Les juges d'appel refusaient à Cédric Herrou les exemptions aux poursuites pénales prévues par la loi au motif que ses « actions s'inscrivaient dans une démarche d'action militante en vue de soustraire des étrangers aux contrôles mis en œuvre par les autorités pour appliquer les dispositions légales relatives à l'immigration ». Il était par ailleurs condamné pour l'occupation des locaux de la SNCF et à verser à celle-ci 1000 euros de dommages et intérêts.

Cédric Herrou doit donc être rejugé à la lumière de la nouvelle rédaction de l'article 622-4 du

Code de cassation a également annulé la condamnation à deux mois de prison avec sursis de Pierre-Alain Mannoni, un universitaire niçois. Ce chercheur en écologie marine avait été contrôlé, fin 2016, au péage autoroutier de la Turbie alors qu'il transportait trois Erythréens blessés pour les héberger dans l'attente de prendre un train à destination de Marseille fin d'y être soigné à l'hôpital. « Il est bien évidemment très satisfait de cette décision de la Cour de cassation même s'il doit se préparer à devoir de nouveau comparaître », indique son avocat M^{me} Maeva Binimelis. Il redra qu'il n'a fait que défendre ses valeurs et ses, le tribunal correctionnel de Marseille avait tenu compte des motivations qu'il invoquait. L'exploitant d'oliviers à Breil-sur-Roya était également relaxé pour avoir installé 59 migrants, dont des mineurs, dans une ancienne colonie de vacances de la SNCF, désaffectée depuis 1991. Pour cette seconde infraction d'installation sans autorisation sur le terrain d'autrui, le tribunal avait retenu l'état de nécessité.

Le 8 août, la cour d'appel d'Aix-en-Provence annulait ce jugement dément pour infliger quatre mois de prison avec sursis à l'agriculteur qui assurait d'avoir agi que pour « aider sur le fait que les mineurs isolés n'étaient pas pris en charge et pour que les majeurs puissent avoir accès à la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile ». Les juges d'appel refusaient à Cédric Herrou les exemptions aux poursuites pénales prévues par la loi au motif que ses « actions s'inscrivaient dans une démarche d'action militante en vue de soustraire des étrangers aux contrôles mis en œuvre par les autorités pour appliquer les dispositions légales relatives à l'immigration ». Il était par ailleurs condamné pour l'occupation des locaux de la SNCF et à verser à celle-ci 1000 euros de dommages et intérêts.

Cédric Herrou doit donc être rejugé à la lumière de la nouvelle rédaction de l'article 622-4 du

LUC LEBOUX

Après le référendum, la bataille politique reprend en Nouvelle-Calédonie

Les forces politiques calédoniennes sont invitées à Matignon, vendredi

NOUMÉA - correspondant

Six semaines après le référendum du 4 novembre sur l'accès à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, qui a donné une large majorité (56,7 %) aux partisans du maintien dans la France, l'ensemble des forces politiques calédoniennes se retrouve à Paris, vendredi 14 décembre, à l'invitation du premier ministre, pour tirer le bilan de cette consultation. Et pour envisager les suites, ce qui ne va pas être simple tant ce scrutin aura été le révélateur des fractures au sein de la société calédonienne.

Le paradoxe, à l'issue de cette consultation, est que les vainqueurs sont aux abois et les perdants à l'offensive. Lors du congrès de l'Union calédonienne (UC), composante du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), qui s'est tenu le 1^{er} décembre à Canala, son président, Daniel Gou, a salué « une grande et incontestable victoire ».

Les non-indépendantistes, à l'inverse, espèrent infléchir le processus et c'est dans cette optique qu'ils se rendent à Matignon vendredi. Le résultat « décevant », selon leurs propres termes, de la consultation a poussé une partie de la droite loyaliste à resserrer les rangs et à tenter de mettre de côté, au moins provisoirement, la guerre des ego

formation (droite modérée) du territoire, était persuadé que le référendum du 4 novembre permettrait l'abandon du grand rêve d'un pays pleinement souverain ». Le résultat l'a au contraire réactivé. « Depuis le 4 novembre, nous sommes partis à la conquête de notre souveraineté et de notre future nationalité », assure Daniel Gou, exhortant à l'« peuple calédonien » à s'engager dans la « construction du pays ».

« Première mi-temps »

Pour les indépendantistes, il est hors de question de remettre en question les deuxièmes et éventuel troisième référendums prévus par l'accord de Nouméa, à la condition qu'un tiers des membres du Congrès en fasse la demande, qui devrait se tenir en 2020 et 2022. « Nous venons de terminer la première mi-temps. Ce n'est pas parce que quelqu'un en est sorti vainqueur qu'il faut arrêter le match », prévient le porte-parole du FLNKS.

Les non-indépendantistes, à l'inverse, espèrent infléchir le processus et c'est dans cette optique qu'ils se rendent à Matignon vendredi. Le résultat « décevant », selon leurs propres termes, de la consultation a poussé une partie de la droite loyaliste à resserrer les rangs et à tenter de mettre de côté, au moins provisoirement, la guerre des ego

dont elle est si fiandre. La mise en examen pour « détournement de bien public et favoritisme », révélée fin novembre, du sénateur Pierre Frogier, qui présidait le Rassemblement-Les Républicains depuis 2005, a accéléré les choses. Lors du conseil politique de son parti qui s'est tenu début décembre, il a passé la main à son dauphin, Thierry Santa, qui a pris la présidence par intérim.

Dès lors, la voie était dégagée pour opérer un rapprochement entre le Rassemblement-LR, les Républicains calédoniens de Sonia Backès et le petit Mouvement populaire calédonien de Gil Brial. Lundi 10 décembre, à quelques jours du comité des signataires, c'est côte à côte qu'ils ont annoncé vouloir s'engager dans la construction d'un « front loyaliste ». C'est sous cette bannière commune qu'ils entendent siéger au comité des signataires, « avec la volonté qu'il n'y ait plus de concessions faites aux indépendantistes », assure le chef de file des Républicains calédoniens.

Pour eux, l'accord de Nouméa est « terminé » car « la victoire de ceux qui souhaitent le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France est incontestable et sans appel ». Ils demandent au premier ministre, Edouard Philippe, le dégel du corps électoral provincial – une résidence continue sur le territoire depuis au moins

novembre 1998 est notamment exigée. « Il n'est pas question que les Calédoniens qui veulent rester dans la France se fassent voler ces élections provinciales », assène Sonia Backès.

La grande crainte des non-indépendantistes, en effet, est de voir le Congrès basculer en faveur des indépendantistes lors des prochaines élections provinciales de mai 2019, ce qui créerait une situation inédite. « On a actuellement vingt-cinq élus sur cinquante-quatre, il nous en faut juste trois de plus », assure un cadre de l'UC-FLNKS. Souhaitant prolonger la dynamique de la campagne référendaire, les indépendantistes ont entrepris de rajouter leurs cadres pour répondre aux attentes de la jeunesse kanak, fortement mobilisée lors de ce scrutin, et ont constitué un groupe de travail pour présenter des listes unitaires dans les trois provinces. « Je le dis haut et fort, l'ouverture du corps électoral n'est pas négociable », met en garde Daniel Gou.

Entre ces deux fronts, Calédonie ensemble, qui plaide pour un consensus institutionnel, paraît singulièrement affaibli. Quant au premier ministre, qui a su jusqu'à trouver des points d'équilibre avant le référendum, sa tâche s'annonce encore une fois particulièrement ardue. ■

PATRICK ROGER ET CLAUDINE WÉRY

ANTI-SEMISME Des stèles profanées dans un cimetière juif

Trente-sept stèles ainsi que le monument des martyrs de la Shoah d'un cimetière israélien, situé à Herlisheim (Bas-Rhin), ont été recouverts de graffitis antisémites, dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 décembre. C'est le Consistoire israélien du Bas-Rhin qui l'a annoncé, une information confirmée par la préfecture et la gendarmerie. Sur des photos, transmises par le Consistoire, on peut voir des croix gammées dessinées en noir sur des stèles et l'inscription « Macron = anti-France » sur un mur d'enceinte. – (AFP)

« GILLES JAUNES » L'exécutif a choisi cinq thèmes pour son « grand débat »

L'exécutif a dévolé, mercredi 12 décembre, les cinq thèmes qui seront discutés lors du « grand débat », annoncé par Emmanuel Macron et qui doit débiter le 15 décembre. Le gouvernement « engage un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les services publics, l'évolution du débat démocratique et l'immigration, permettant à chaque Français (...) d'exprimer ses attentes et ses propositions », est-il indiqué dans le communiqué de compte rendu du conseil des ministres.